

République française  
DEPARTEMENT de L'ORNE  
COMMUNE DE TOURNAI SUR DIVE

Séance du jeudi 27 juillet 2023

Membres en exercice : 10 Date de la convocation: 20/07/2023  
Présents : 6 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet à 18 heures 30, l'assemblée  
Votants : 7 régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la Mairie, sous la  
présidence de Xavier SCHNEIDER  
Secrétaire de séance : Présents : Xavier SCHNEIDER, Stéphane GUILLOUARD, Annick  
Dominique GIBOURDEL SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Julien GUIBOT, Valérie  
GORIOT  
Présent non-votant:  
Représentés: Mickaël NOGRE par Xavier SCHNEIDER  
Excusés: Pierre DEBIAIS, Bertrand HERMELINE, Christophe  
DUPIRE

Objet : DEVIS FRIGO SALLE DES FETES  
DE\_29\_2023

Monsieur le Maire expose que le réfrigérateur de la salle des fêtes est tombé en panne. Un technicien est intervenu et a indiqué que celui-ci est hors d'usage et non réparable. Un devis a été demandé dans l'urgence afin de garantir la présence de cet appareil lors des nombreuses locations de la salle à venir.

Le devis proposé est celui de l'entreprise DALKIA froid solutions.

- 1 armoire froide positive avec roulettes - FAGOR au prix de 1750€ HT soit 1849€ TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis proposé.

- **DEMANDE** qu'une modification du budget soit faite afin de pouvoir régler la facture :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131	Bâtiments publics	-2000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire  
Xavier SCHNEIDER



RF Sous Préfecture d'Argentan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/08/2023 061-216104901-20230831-AR_30_2023-BF

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification